

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 20 octobre 2017 portant nomination  
au Conseil national des opérations funéraires**

NOR : INTB1729641A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1241-1 et D. 1241-1 à D. 1241-6 ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2016 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2016 portant modification de la composition du Conseil national des opérations funéraires,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des administrations :

Sur proposition du ministre de l'intérieur :

Mme Cécile RAQUIN, en qualité de membre suppléant du président du conseil.

Mme Stéphanie FREYBURGER, en qualité de membre suppléant, en remplacement de Mme Mireille LARREDE.

Sur proposition du ministre chargé de la santé :

Mme Marie MARTIN en qualité de membre titulaire, en remplacement de Mme Sophie CHAUMIEN-CZUWAK.

Mme Marie-Odile MOREAU, en qualité de membre titulaire.

M. Bast BIDAR, en qualité de membre suppléant.

Article 2

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des communes et de leurs groupements :

Sur proposition de l'Association des maires de France :

Mme Catherine VEGA, en qualité de membre titulaire.

M. Mathieu LEGRAND, en qualité de membre titulaire.

Mme Brigitte BACHELIER, en qualité de membre titulaire.

M. Guy DUMEZ, en qualité de membre titulaire.

Article 3

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des entreprises et des associations de pompes funèbres :

M. Cédric IVANES, en qualité de membre titulaire.

Mme Martine BICHET, en qualité de membre suppléant.

Article 4

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des salariés du secteur funéraire :

Sur proposition de la Fédération générale CFTC des transports :

Mme Leslie CAIGNAN, en qualité de membre titulaire, en remplacement de Mme Chantal MOREAU.

M. Raphaël BOUCHER, en qualité de membre suppléant, en remplacement de M. Pascal PATINOT.

Article 5

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, en qualité de représentants des associations de consommateurs :

Sur proposition du ministre de l'économie :

Mme Elisabeth WALLUT, titulaire.

Mme Ghislaine DELORME, suppléante.

M. Geoffroi PENET, titulaire.  
Mme Marie-Pascale DINAND, suppléante.  
M. François SCHMITT, titulaire.  
Mme Karine LETANG, suppléante.

Article 6

Le directeur général des collectivités locales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 octobre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le directeur général des collectivités locales,*  
B. DELSOL